



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2017-7

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2017

Sommaire

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2017-01-17-003 - Arrêté du directeur régional adjoint portant subdélégation d'ordonnancement secondaire (4 pages)	Page 3
R28-2017-01-17-005 - Arrêté du directeur régional adjoint portant subdélégation d'ordonnancement secondaire (4 pages)	Page 8
R28-2017-01-17-004 - Arrêté du directeur régional adjoint portant subdélégation d'ordonnancement secondaire à l'effet de signer les actes sous le progiciel Chorus (2 pages)	Page 13
R28-2017-01-17-002 - Arrêté du directeur régional adjoint portant subdélégation de signature pour les missions exercées sous l'autorité de la Préfète de la région Normandie subdelegation missions prefete (6 pages)	Page 16
R28-2017-01-17-006 - Délégation de signature du directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie relative aux missions exercées sous l'autorité du Ministre chargé de l'agriculture (2 pages)	Page 23

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2017-01-12-011 - Décision n°2017-04- Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les budgets du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du Ministère du logement et de l'habitat durable (8 pages)	Page 26
---	---------

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt de Normandie

R28-2017-01-17-003

Arrêté du directeur régional adjoint portant subdélégation
d'ordonnancement secondaire

subdélégation donnée au directeur adjoint site de Caen



**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

**Arrêté du directeur régional adjoint portant
subdélégation d'ordonnancement secondaire**

Direction

6, boulevard Général Vanier
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

Le directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 131, modifiant la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

VU le code des marchés publics

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique

VU le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la forêt

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État

VU le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Paul MENNECIER, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Ludovic GENET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic GENET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, à l'effet de :

1. recevoir les crédits (BOP régionaux et centraux : autorisations d'engagement et crédits de paiement ; BOP mixtes : autorisations d'engagement seulement) des programmes mentionnés ci-dessous ;
2. après avis du Comité de l'administration régionale, répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution ;
3. procéder en cours d'exercice budgétaire à des ré-allocations de ces crédits entre les services chargés de l'exécution.
4. procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses (BOP régionaux et centraux : autorisations d'engagement et crédits de paiement ; BOP mixtes : autorisations d'engagement seulement) de l'État imputées sur les titres relevant des programmes mentionnés ci-dessous.

Cette subdélégation concerne les programmes suivants :

- le programme « enseignement supérieur et recherches agricoles » :
 - a) le BOP central (n° 14301 C) « enseignement supérieur et recherche agricoles »
- le programme « enseignement technique agricole » :
 - b) le BOP central (n° 14301 C) « enseignement technique – actions menées en administration centrale »
 - c) le BOP régional (n° 14302 M) « enseignement technique – actions menées en services déconcentrés »
- le programme « forêt » :
 - d) le BOP central (n° 14901 C) « actions forestières menées en administration centrale »
 - e) le BOP mixte (n° 14902 C) « actions forestières gérées par l'ASP »
 - f) le BOP régional (n° 14903 M) « actions forestières menées en services déconcentrés »
- le programme « gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural » :
 - g) le BOP central (n° 15401 C)
 - h) le BOP central (n° 15402 C)
 - i) le BOP central mixte (n° 15403 C) « agriculture et territoires »
- le programme « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation » :
 - j) le BOP central (n° 20601 C) « actions sanitaires menées en administration centrale »
 - k) le BOP régional (n° 20609 M) « actions sanitaires menées en services déconcentrés »
- le programme « soutien des politiques de l'agriculture » :
 - l) le BOP central (n° 21501 C) « DGA fonctionnement »
 - m) le BOP central (n° 21502 C) « DICOM communication »
 - n) le BOP central (n° 21503 C) « moyens humains »
 - o) le BOP régional (n° 21506 M) « moyens des services déconcentrés ».

ARTICLE 2 – Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic GENET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, à l'effet d'exercer les prérogatives conférées par le code des marchés publics à la personne responsable ainsi que les droits et obligations découlant des clauses contractuelles régissant les marchés de l'État, dans les conditions énoncées à l'article 4 de l'arrêté du 28 janvier 2011 susvisé.

ARTICLE 3 – Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de ses attributions et compétences, à Monsieur Rémi LAFOREST, attaché principal, Secrétaire général de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), d'une part, et à Madame Valérie GARNIER, attachée principale, Secrétaire Général adjointe de la DRAAF à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire des BOP 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333 et 723, notamment :

- commande de matériels, fournitures, véhicules et prestations
- signature des marchés, ordres de service et toutes pièces contractuelles relatives aux travaux d'aménagement et d'entretien des biens mobiliers et immobiliers
- actes relatifs à la gestion de la paie des agents contractuels.

ARTICLE 4 – Toutes dispositions antérieures au présent arrêté portant sur le même objet sont abrogées.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Il sera par ailleurs notifié à la Directrice régionale des finances publiques de Normandie, aux Préfets de département du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne et au Secrétaire général de la Préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Caen, le 17 janvier 2017

Le Directeur régional Adjoint



Paul MENNECIER

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt de Normandie

R28-2017-01-17-005

Arrêté du directeur régional adjoint portant subdélégation
d'ordonnancement secondaire

ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés sur le progiciel chorus



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

**Arrêté du directeur régional adjoint portant
subdélégation d'ordonnancement secondaire**

Direction

6, boulevard Général Vanier
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

Le directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 131, modifiant la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique

VU le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la forêt

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État

VU le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Paul MENNECIER, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Ludovic GENET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic GENET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 113, 134, 135, 143, 147, 149, 154, 157, 174, 177, 181, 203, 205, 206, 207, 215, 217, 218, 304, 309, 333, 723, 724, 741 et 780, en application des conventions de délégation de gestion conclues avec les responsables des unités opérationnelles mettant en œuvre ces programmes dans le ressort du centre de prestations comptables mutualisées de Normandie (CPCM).

ARTICLE 2 – Subdélégation de signature est également donnée à Monsieur Rémi LAFOREST, attaché d'administration hors classe, Secrétaire général de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 113, 134, 135, 143, 147, 149, 154, 157, 174, 177, 181, 203, 205, 206, 207, 215, 217, 218, 304, 309, 333, 723, 724, 741 et 780, en application des conventions de délégation de gestion conclues avec les responsables des unités opérationnelles mettant en œuvre ces programmes dans le ressort du centre de prestations comptables mutualisées de Normandie (CPCM).

ARTICLE 3 – Subdélégation de signature est également donnée à Madame Valérie GARNIER, attachée principal d'administration, Secrétaire générale adjointe de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 113, 134, 135, 143, 147, 149, 154, 157, 174, 177, 181, 203, 205, 206, 207, 215, 217, 218, 304, 309, 333, 723, 724, 741 et 780, en application des conventions de délégation de gestion conclues avec les responsables des unités opérationnelles mettant en œuvre ces programmes dans le ressort du centre de prestations comptables mutualisées de Normandie (CPCM).

ARTICLE 4 – Subdélégation de signature est donnée à Madame Estelle JARDIN, attachée d'administration, responsable du CPCM, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 113, 134, 135, 143, 147, 149, 154, 157, 174, 177, 181, 203, 205, 206, 207, 215, 217, 218, 304, 309, 333, 723, 724, 741 et 780, en application des conventions de délégation de gestion conclues avec les responsables des unités opérationnelles mettant en œuvre ces programmes dans le ressort du CPCM.

ARTICLE 5 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle JARDIN, subdélégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau suivant, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion listés dans ce même tableau et validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 113, 134, 135, 143, 147, 149, 154, 157, 174, 177, 181, 203, 205, 206, 207, 215, 217, 218, 304, 309, 333, 723, 724, 741 et 780.

AGENT	GRADE	FONCTION	ACTES
Mme Françoise GIROUARD	Secrétaire administratif	Adjoint au responsable du centre de prestations comptables mutualisées	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
M. Daniel MAGALHAES	Attaché d'administration	Adjoint au responsable du centre de prestations comptables mutualisées	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
Mme Annie CARON	Secrétaire administratif	Référent métier CHORUS – encadrant intermédiaire	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
M. Daniel CHERIFI	Secrétaire administratif	Référent métier CHORUS – encadrant intermédiaire	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.

M. Noël DERENNE	Secrétaire administratif	Référent métier CHORUS – encadrant intermédiaire	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
Mme Karine FONTAINE	Secrétaire administratif	Référent métier CHORUS – encadrant intermédiaire	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
Mme Spés Caritas NDABASHINZE	Secrétaire administratif	Référent métier CHORUS – encadrant intermédiaire	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
Mme Elisabeth SINAPIN-ROPERT	Secrétaire administratif	Référent métier CHORUS – encadrant intermédiaire	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
M. Laurent CORIS	Adjoint administratif	Valideur CHORUS	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
M. Guillaume LE SANN	Secrétaire administratif	Valideur CHORUS	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
Mme Karine PRIGENT	Adjoint administratif	Valideur CHORUS	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
M. Daniel MORINAUX	Technicien supérieur du développement durable	Valideur CHORUS	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.

Mme Elodie HERSAN	Secrétaire administratif stagiaire	Valideur CHORUS	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
M. Yoann INFANTE	Secrétaire administratif stagiaire	Valideur CHORUS	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.

ARTICLE 6 – Toutes dispositions antérieures au présent arrêté portant sur le même objet sont abrogées.

ARTICLE 7 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Il sera par ailleurs notifié à la Directrice régionale des finances publiques de Normandie.

Fait à Caen, le 17 janvier 2017

Le Directeur Régional Adjoint,



Paul MENNECIER,

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt de Normandie

R28-2017-01-17-004

Arrêté du directeur régional adjoint portant subdélégation
d'ordonnancement secondaire à l'effet de signer les actes
ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés sur le progiciel chorus
sous le progiciel Chorus



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Direction

6, boulevard Général Vanier
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

**Arrêté du directeur régional adjoint portant
subdélégation d'ordonnancement secondaire à
l'effet de signer les actes sous le progiciel
Chorus**

Le directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 131, modifiant la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions
- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique
- VU** le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la forêt
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements
- VU** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État
- VU** le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
- VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives
- VU** l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté ministériel du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;
- VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Paul MENNECIER, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- VU** l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Ludovic GENET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

VU l'arrêté préfectoral n°R28-2017-01-16-004 du 16 janvier 2017 portant délégation de signature de la Préfète de région pour l'ordonnancement secondaire à Monsieur Paul MENNECIER, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic GENET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333 et 723.

ARTICLE 2 – Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Rémi LAFOREST, attaché principal, secrétaire général de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt (DRAAF) et à Madame Valérie GARNIER, attachée principale, Secrétaire Général adjointe de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333 et 723.

ARTICLE 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémi LAFOREST ou de Madame Valérie GARNIER, subdélégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau suivant, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333 et 723

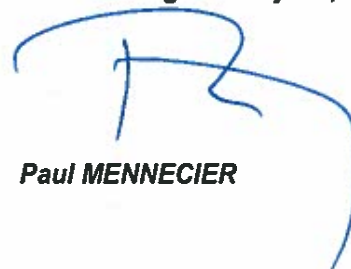
AGENT	GRADE	FONCTION
Mme Anne Christine PAPIN	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	Adjointe au chef de SRAL
Mme Khaddouj LAHYANE	Cadre A Contractuel	Responsable du pôle gestion des dotations et des personnels des établissements de formation agricole
M. Christophe WAGNER	Chef technicien	Gestionnaire budgétaire
Mme Corinne GUEREAU	Adjoint administratif principal 1ère classe	Gestionnaire budgétaire

ARTICLE 4 – Toutes dispositions antérieures au présent arrêté portant sur le même objet sont abrogées.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie. Il sera par ailleurs notifié à la Directrice régionale des finances publiques de Normandie.

Fait à Caen, le 17 janvier 2017

Le Directeur régional adjoint,



Paul MENNECIER

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt de Normandie

R28-2017-01-17-002

Arrêté du directeur régional adjoint portant subdélégation
de signature pour les missions exercées sous l'autorité de la
Préfète ~~subdélégation donnée au directeur adjoint, et chefs de service et adjoints~~ de la région Normandie subdelegation missions
prefete



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Direction

6, boulevard Général Vanier
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

**Arrêté du directeur régional adjoint portant
subdélégation de signature pour les missions
exercées sous l'autorité de la Préfète de la région
Normandie**

Le directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

- VU** le règlement (CE) n° 1257/1999 (Conseil) du 17 mai 1999 modifié concernant le soutien au développement rural par le fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA)
- VU** le règlement (CE) n° 817/2004 (Commission) du 29 avril 2004 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1257/1999 du Conseil, concernant le soutien au développement rural par le FEOGA
- VU** le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), modifié
- VU** le règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698 /2005 du Conseil concernant le soutien du développement rural pour le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
- VU** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
- VU** le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)
- VU** le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune
- VU** le règlement (UE) n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant certaines dispositions transitoires relatives au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), modifiant le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les ressources et leur répartition pour l'exercice 2014 et modifiant le règlement (CE) n°73/2009 du Conseil ainsi que les règlements (UE) n°1307/2013, (UE) n°1306/2013 et (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leur application au cours de l'exercice 2014
- VU** le règlement d'exécution (UE) n°809/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les mesures en faveur du développement rural et la conditionnalité

VU le code rural et de la pêche maritime

VU le code forestier

VU le code des marchés publics

VU les articles D.5143-7, D.5143-8, D.5143-9 et D.5143-10 du code de la santé publique relatifs à l'organisation de la commission régionale de la pharmacie vétérinaire et aux décisions relatives à l'agrément des groupements mentionnés à l'article L.5143-6 du code de la santé publique

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

VU le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la forêt

VU le décret n° 2002-682 du 29 avril 2002 relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'État

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

VU le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Paul MENNECIER, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Ludovic GENET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

VU l'arrêté préfectoral n° R28-2017-01-16-003 du 16 janvier 2017 portant délégation de signature de Madame la Préfète de région Normandie à Monsieur Paul MENNECIER, directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic GENET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions énumérés à l'article 2 du décret n° 2010-429 du 21 avril 2010.

ARTICLE 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Ludovic GENET, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences, à Monsieur Rémi LAFOREST, attaché principal, Secrétaire général et à Madame Valérie GARNIER, attachée principale, Secrétaire générale adjointe à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés au paragraphe 1 de l'annexe.

ARTICLE 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Ludovic GENET, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences à Monsieur Jean-Luc PAJAUD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional des entreprises agricoles et agro-alimentaires délégation de FranceAgriMer (SREAA-FAM), à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2, 2 et 3 de l'annexe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc PAJAUD, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Madame Marie-Hélène ARNOUX, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (IDAE), adjointe au chef du SREAA-FAM) à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2, 2 et 3 de l'annexe 1
- Monsieur Sébastien DAUBE, attaché principal, chef du pôle filières et IAA à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés au paragraphe 2 de l'annexe, pour les opérations des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

ARTICLE 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Ludovic GENET, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences, à Madame Geneviève SANNER-MALOT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du Service régionale des milieux agricoles et de la forêt (SRÉMAF) à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2, 4 et 5 de l'annexe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève SANNER-MALOT, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Madame Daisy de LARTIGUE, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement (IAE), adjointe à la cheffe du SRÉMAF, à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2, 4 et 5 de l'annexe,
- Madame Odile LOBRÉAUX, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (IDAE), cheffe de pôle « filière et industrie du bois », à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés au paragraphe 4 de l'annexe.

ARTICLE 5 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Ludovic GENET, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences, à Monsieur Jean-François COLLOBERT, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef du service régional de l'alimentation (SRAL), à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2 et 6 de l'annexe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François COLLOBERT, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences, à Madame Anne-Christine PAPIN, Ingénieur Divisionnaire, de l'Agriculture et de l'Environnement (IDAE), adjointe au chef du SRAL, à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2 et 6 de l'annexe.

ARTICLE 6 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Ludovic GENET, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences, à Madame Hélène MALVACHE, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (IDAE), cheffe de la mission modernisation, appui, pilotage et communication (MMAPIIC) à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2 et 7 de l'annexe.

ARTICLE 7 – Toutes dispositions antérieures au présent arrêté portant sur le même objet sont abrogées.

ARTICLE 8 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 17 janvier 2017

Le Directeur régional Adjoint,



Paul MENNECIER

1. MISE EN ŒUVRE DES MESURES USUELLES D'ORGANISATION, DE GESTION ADMINISTRATIVE ET DE GESTION DES PERSONNELS

1.1

- évaluation, notation et proposition d'avancement des personnels
- gestion des ressources humaines pour les fonctionnaires et les personnels non titulaires

1.2

- autres actes de gestion courante des personnels

2. FONDS EUROPÉENS

- Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) – 2007-2013 : opérations de clôture de la programmation et suites à donner aux contrôles

3. ÉCONOMIE AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE ET AFFAIRES RURALES

- mise en œuvre des dispositifs agricoles relevant du BOP 154 et des comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère en charge de l'agriculture, à l'exclusion des dispositifs mentionnés au paragraphe 5, notamment :
 - cadrage régional des dispositifs
 - décisions individuelles d'attribution ou de refus d'aides
 - suites à donner aux contrôles et décisions de déchéance
- attribution des aides aux investissements immatériels des industries agroalimentaires
- décisions individuelles dans le domaine du contrôle des structures, à l'exception des décisions faisant suite aux recours gracieux ou intervenant dans le cadre de procédures judiciaires
- octroi des subventions de fonctionnement aux Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) intervenant sur les départements de Normandie
- avis sur les plans d'action de la chambre régionale d'agriculture en matière de développement agricole et notamment sur le programme régional de développement agricole et rural et sur le projet pilote régional
- décision d'habilitation pour le système de conseil agricole (SCA) défini par le règlement d'exécution 809/2014 susvisé, délivrée aux organismes ou réseaux d'organismes de conseil couvrant le champ du SCA
- avis sur les objectifs et le fonctionnement du pôle de compétitivité équin Hippolia.

4. FORÊT ET PRODUITS FORESTIERS

Mise en œuvre des dispositifs relevant du BOP 149, notamment :

- cadrage régional des dispositifs,
- décisions individuelles d'attribution ou de refus d'aides,
- suites à donner aux contrôles et décisions de déchéance,
- décisions et avis relatifs à la forêt et au bois prévus par le code forestier.

5. DOSSIERS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX

- mise en œuvre des dispositifs relevant du BOP 154 et des comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère en charge de l'agriculture en matière de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment les mesures agroenvironnementales et climatiques et les mesures prises en application de la directive nitrates et des programmes d'action correspondants.

Pour ces dispositifs :

- cadrage régional des dispositifs d'aide
- décisions individuelles d'attribution ou de refus d'aides
- suites à donner aux contrôles et décisions de déchéance

6. ACTIONS SANITAIRES MENÉES EN SERVICES DÉCONCENTRÉS

- décisions prises en application des livres II et VI du code rural et de la pêche maritime
- attribution des aides en faveur de la lutte contre les maladies des animaux
- passation de convention de délégation de mission de service public avec la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) et autres organismes à vocation sanitaire.

7. ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

- contrôle de légalité des actes et délibérations des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Normandie
- avis aux caisses de Mutualité sociale agricole sur la présomption de salariat des entrepreneurs de travaux forestiers.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt de Normandie

R28-2017-01-17-006

Délégation de signature du directeur régional adjoint de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
relative aux missions *Enseignement agricole* exercées sous l'autorité du Ministre
chargé de l'agriculture

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR RÉGIONAL ADJOINT
DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
DE NORMANDIE RELATIVE AUX MISSIONS EXERCÉES
SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE**

le Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services extérieurs du Ministère de l'agriculture et de la forêt ;
- VU** le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France ;
- VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriales de l'Etat et de commissions administratives ;
- VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Paul MENNECIER, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Ludovic GENET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

AR R E T E

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic GENET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions énumérés à l'article 4 du décret n° 2010-429 du 21 avril 2010, à savoir les actes et décisions concernant :

- le contenu et l'organisation de l'action éducatrice dans l'enseignement technique agricole, la gestion des personnels et des établissements qui y concourent et l'exercice de l'autorité académique ;
- la définition et la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole, ainsi que la représentation du ministre dans les pôles régionaux d'enseignement supérieur ;
- la définition des modalités d'établissement et de diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales.

ARTICLE 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Ludovic GENET, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences à Monsieur Yannick ERMEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (IDAE), chef du service de la formation et du développement (SRFD), à l'effet de signer les actes et les décisions suivants :

- validation des demandes de remplacement des personnels de l'enseignement technique agricole ;
- avis pour le ministère en charge de l'agriculture sur les propositions de recrutement des personnels contractuels de l'enseignement technique agricole ;
- attestations de diplômes ;

- ordre de mission des membres de jury selon les modalités d'organisation mises en place par le ministère en charge de l'agriculture ;
- habilitations pédagogiques des établissements publics et privés de l'enseignement technique agricole.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick ERMEL, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences à Madame Frédérique RAULT, attachée d'administration, adjointe au chef du SRFD, à l'effet de signer les actes et décisions suivantes :

- validation des demandes de remplacement des personnels de l'enseignement technique agricole ;
- avis pour le ministère en charge de l'agriculture sur les propositions de recrutement des personnels contractuels de l'enseignement technique agricole ;
- attestations de diplômes ;
- ordre de mission des membres de jury selon les modalités d'organisation mise en place par le ministère en charge de l'agriculture.

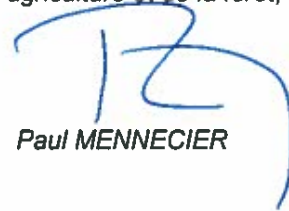
ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Ludovic GENET, subdélégation de signature est donné dans le cadre de ses attributions et compétences à Madame Hélène MALVACHE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (IDAE), cheffe de la mission modernisation, appui, pilotage et communication (MMAPIIC) à l'effet de signer les actes et décisions relatifs au contrôle des budgets des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Normandie ainsi que les avis rendus pour assister la Préfète de région et les préfets de département dans l'exercice de la tutelle des chambres d'agriculture.

ARTICLE 4 - Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 17 janvier 2017

*Le Directeur régional adjoint de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,*



Paul MENNECIER

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

R28-2017-01-12-011

Décision n°2017-04- Subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire sur les budgets du

*Décision n°2017-04- Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les
budgets du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du Ministère du logement et
de l'habitat durable*
Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et
du Ministère du logement et de l'habitat durable

PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE NORMANDIE

Le Directeur régional
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DIRECTION

DÉCISION N°2017 - 04

Objet : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les budgets du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du Ministère du logement et de l'habitat durable

Vu :

- La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Le décret n°98-81 modifié du 11 février 1998 et le décret n°99-89 du 8 février 1999 relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale et la circulaire d'application correspondante du 11 février 1999 ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;
- L'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie et Messieurs Thierry LATAPIE-BAYROO et Philippe PERRAIS, Directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- L'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 15 novembre 2016 ;
- L'arrêté préfectoral n°16-20 du 1^{er} janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- L'arrêté n°SGAR/16.188 du 23 décembre 2016 portant délégation de signature au Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, en sa qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional délégué, et en matière d'ordonnancement secondaire sur les budgets du Ministère du logement et de l'habitat durable, du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, du Ministère de l'intérieur, du Ministère des finances et des comptes publics, et du Premier ministre ;

- La circulaire du 4 décembre 2013 du Ministre de l'Économie et de Finances, relative à la désignation du préfet de région comme responsable opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

DÉCIDE

Article 1er : Pilotage des BOP

Subdélégation de signature est donnée à Messieurs Philippe PERRAIS, Thierry LATAPIE-BAYROO et Bernard MEYZIE, Directeurs régionaux adjoints et à Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional pour :

- Recevoir les crédits des programmes suivants :

Missions	Programmes	BOP régionaux
Écologie, Développement et Aménagement Durables	113 Paysages, Eau et Biodiversité	PEB
	174 Énergie, Climat et Après-Mines	
	181 Prévention des Risques	PR
	203 Infrastructures et Services de Transport	IST
	205 Sécurité et Affaires Maritimes, Pêche et Aquaculture	SAMPA
	217 Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer	CPPEEDDM
Logement	135 Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat	UTAH
Sécurité	207 Sécurité et Éducation Routières	SER

- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles, chargées de l'exécution,
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre ces unités opérationnelles.

Article 2 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à Messieurs Philippe PERRAIS, Thierry LATAPIE-BAYROO et Bernard MEYZIE, Directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des

dispositions prévues dans l'arrêté susvisé de la Préfète, en matière d'ordonnancement secondaire, articles 2 et 3.

Article 3 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions des chefs de service et de mission)

Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Ludovic GENET, Chef du Service Ressources Naturelles (SRN),
- Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
- Madame Nolwenn BRIAND, Responsable de la Mission Estuaire de la Seine (ME),
- Madame Christine BORDIER, Cheffe du Service Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets (SMCAP),
- Monsieur Nicolas CLAUSSET, Chef du Service Risques (SRI),
- Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Mobilités et Infrastructures (SMI),
- Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV),
- Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional (SPR),
- Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire général (SG),
- Monsieur Yves ANGELLA, Chef de la Mission Communication (MiCOM).

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les demandes de paiements,
- les constatations de service fait,
- les demandes d'émission de recettes non fiscales.

Article 4 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions des adjoints et responsables de bureau et d'unité)

Dans la limite de leurs attributions et en cas d'absence ou d'empêchement de :

- Monsieur Ludovic GENET, Chef du Service Ressources Naturelles (SRN), subdélégation est donnée à :
- × Madame Aurélie MONNEZ, Cheffe adjointe du Service Ressources Naturelles (SRN),
- × Madame Catherine FAUBERT, Adjointe au Chef du service Ressources Naturelles (SRN),
- × Monsieur Denis RUNGETTE, Chef du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels (SRN),
- × Monsieur Didier LHOMME, Responsable du Bureau de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SRN),
- × Madame Christine LE NEVEU, Cheffe adjointe du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels (SRN),
- × Monsieur Stéphane PINEY, Responsable du Bureau de l'Hydrologie, de l'Hydrométrie et de la Prévision des Crues (SRN),
- × Monsieur Claude GIRARD, Adjoint au Responsable du Bureau de l'Hydrologie, de l'Hydrométrie et de la Prévision des Crues, Responsable de l'Unité Hydrométrie Hydrologie secteur Est (SRN),
- × Monsieur Gwen GLAZIOU, Responsable de l'Unité Hydrométrie Hydrologie secteur Ouest (SRN),
- × Monsieur Nicolas TORTEROTOT, Responsable du Laboratoire d'Hydrobiologie (SRN),
- × Monsieur Bruno DUMEIGE, Responsable de l'Unité Connaissance, Animation et Préservation (SRN),

- * Mme Sandrine MOREL, Correspondante budgétaire (SRN),
 - * Mme Valérie DESORMEAUX, Correspondante budgétaire (SRN).
-
- Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), subdélégation est donnée à :
 - * Monsieur Philippe SURVILLE, Chef adjoint du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
 - * Madame Florence MONROUX, Adjointe au Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
 - * Monsieur Lionel HERMANGE, Chef du Bureau Logement et Construction (SECLAD),
 - * Madame Marie MOIROT, Cheffe de l'Unité Logement (SECLAD),
 - * Monsieur François NEVE, Chargé de mission Programmation du Logement Social (SECLAD),
 - * Monsieur Sébastien FAUCON, Chef de l'Unité Construction (SECLAD),
 - * Monsieur Sylvain COMTE, Chef de l'Unité Stratégie Aménagement (SECLAD),
 - * Madame Hélène BUHOT, Cheffe du Bureau de l'Aménagement et du Développement Durable (SECLAD),
 - * Monsieur François ANFRAY, Chef adjoint du Bureau de l'Aménagement et du Développement Durable (SECLAD),
 - * Monsieur Cyrille GACHIGNAT, Chef du Bureau Climat, Air et Énergie (SECLAD),
 - * Monsieur Christophe MOINIER, Chef de l'Unité Sites de Rouen (SECLAD).
-
- Madame Christine BORDIER, Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets (SMCAP), subdélégation est donnée à :
 - * Monsieur Sébastien MOUNIER, Chef adjoint du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets (SMCAP), chargé de la prospective et de l'approche économique,
 - * Madame Mallorie HUGUET, Adjointe à la Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets, chargée de la diffusion des données et des relations avec les porteurs de projet (SMCAP),
 - * Monsieur Thomas GERGAUD, Adjoint à la Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets, chargé du système d'information de la connaissance (SMCAP),
 - * Madame Karine CARPENTIER-HAUGMARD, Cheffe du Bureau des Archives et de la Documentation (SMCAP),
-
- Monsieur Nicolas CLAUSSET, Chef du Service Risques (SRI), subdélégation est donnée à :
 - * Monsieur Adrien BRESSON, Chef adjoint du Service Risques (SRI),
 - * Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef adjoint du service risques (SRI),
 - * Madame Isabelle FREBOURG, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels (SRI),
 - * Monsieur Daniel BABEL, Chef du Bureau des Risques Technologiques Chroniques (SRI),
 - * Madame Nathalie DESRUELLES, Cheffe du Bureau des Risques Naturels (SRI),
 - * Monsieur Alain DUFLOT, Chef adjoint du Bureau des Risques Naturels (SRI).
-
- Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Mobilités et Infrastructures (SMI), subdélégation est donnée à :
 - * Monsieur Jean-Louis JOUVET, Chef adjoint du Service Mobilités et Infrastructures (SMI),
 - * Monsieur Jean-Pierre SAINT-ELOI, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, responsable de la Division Multimodalités (SMI),
 - * Monsieur Nicolas PUCHALSKI, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures,

responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers de Caen (SMI),

- * Monsieur Arnaud LAUBU, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers de Rouen (SMI),

- * Monsieur Samuel MALBET, Responsable du Pôle Mobilités de Rouen (SMI),

- * Madame Ophélie MOTTIER-LOUATRON, Messieurs Sylvain FRABOULET, Jean-Luc ROLLAND, Bertrand PERRIER, Romaric COURTIER-ARNOUX, Eric BOGAERT et Pascal GILLERON, Responsables de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI),

- * Monsieur Nicolas DUYCK, Responsable du Pôle Gestion Financière, Procédures, Méthodes (SMI).

- Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV), subdélégation est donnée à :

- * Madame Hélène MACH, Cheffe adjointe du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV),

- * Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Chef du Bureau Gestion des Entreprises de Transport (SSTV),

- * Monsieur Régis SAGOT, Chef du Bureau Homologation et Contrôle des Véhicules (SSTV),

- * Monsieur Serge BLANDIN, Chef du Bureau Contrôle des Transports (SSTV).

- Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional (SPR), subdélégation est donnée à :

- * Madame Magali TOUTAIN, Responsable du Pôle Support Intégré de Gestion Administrative de la Paye (SPR),

- * Madame Audrey LE DAUPHIN, Responsable adjointe du Pôle de Support Intégré de Gestion Administrative et de la paye (SPR),

- * Madame Thérèse ANDRIEU, responsable adjointe du Pôle de Support Intégré de Gestion Administrative et de la paye de Caen, responsable des pôles des personnels techniques et d'exploitation de Caen (SPR),

- * Monsieur Matthieu DEDESSUS-LE-MOUSTIER, Adjoint du Pôle de Support Intégré de Gestion Administrative et de la paye de Rouen (SPR)

- * Madame Édith NUGUES, Responsable du Bureau de l'Appui au Pilotage Régional (SPR),

- * Madame Corinne FECAMP, Responsable du Pôle régional de développement des compétences (SPR)

- * Madame Catherine ABIVEN, Médecin de Prévention (SPR),

- * Madame Maryline BLAVETTE, Médecin de Prévention (SPR).

- Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire général (SG), subdélégation est donnée à :

- * Madame Marie-Pascale THIEBAUT, Secrétaire générale adjointe (SG)

- * Monsieur Pascal PARIZOT, chef adjoint du Bureau des Ressources Humaines (SG)

- * Madame Nathalie CREPY, Adjointe à la Cheffe du Bureau des ressources Humaines (SG),

- * Madame Véronique FERRETTI, Cheffe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier (SG),

- * Madame Maryse BAUDE, Cheffe adjointe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier (SG),

- * Monsieur Arnaud MALET, Adjoint à la cheffe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier, responsable du pôle logistique et finances (SG),

- * Monsieur André BOYER, Chef du Bureau des Finances et des Marchés Publics (BFMP),

- * Monsieur Johan BLIN, Adjoint au Chef du Bureau des Finances et des Marchés Publics chargé de la gestion budgétaire (BFMP),

- * Madame Christine PEREZ, par intérim, gestionnaire de ressources documentaires au Bureau de la Documentation et des Archives (SG),

- Monsieur Yves ANGELLA, Chef de la Mission Communication (MiCOM), subdélégation est donnée à :
- × Madame Fabienne DIEUSET, Cheffe adjointe de la Mission Communication (MiCOM),
- × Madame Véronique MARTINS, Adjointe au Chef de la Mission Communication (MiCOM).

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les demandes de paiements,
- les constatations de service fait,
- les demandes d'émission de recettes non fiscales.

Article 5 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement

Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Ludovic GENET, Chef du Service Ressources Naturelles (SRN),
- Madame Aurélie MONNEZ, Cheffe adjointe du Service Ressources Naturelles (SRN),
- Madame Catherine FAUBERT, Adjointe au Chef du service Ressources Naturelles (SRN),
- Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
- Monsieur Philippe SURVILLE Chef adjoint du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable, chargé de l'intégration environnementale (SECLAD),
- Madame Nolwenn BRIAND, Responsable de la Mission Estuaire de la Seine (ME),
- Madame Christine BORDIER, Cheffe du Service Management de la Connaissance et Appui aux Projets (SMCAP),
- Monsieur Sébastien MOUNIER, Chef adjoint du Service Management de la Connaissance et Appui aux Projets (SMCAP),
- Monsieur Nicolas CLAUSSET, Chef du Service Risques (SRI),
- Monsieur Adrien BRESSON, Chef adjoint du Service Risques (SRI),
- Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef adjoint du Service Risques (SRI),
- Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Mobilités et Infrastructures (SMI),
- Monsieur Jean-Louis JOUVET, Chef adjoint du Service Mobilités et Infrastructures (SMI),
- Monsieur Jean-Pierre SAINT-ELOI, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, responsable de la Division Multimodalités (SMI),
- Monsieur Nicolas PUCHALSKI, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers de Caen (SMI),
- Monsieur Arnaud LAUBU, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, Responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers de Rouen (SMI),
- Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV),
- Madame Hélène MACH, Cheffe adjointe du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV),
- Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional (SPR),
- Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire général (SG),
- Madame Marie-Pascale THIEBAUT, Secrétaire générale adjointe (SG),
- Monsieur André BOYER, Chef du Bureau des Finances et des Marchés Publics (SG),
- Monsieur Johan BLIN, Adjoint au Chef du Bureau des Finances et des Marchés Publics chargé de la gestion budgétaire (SG),
- Monsieur Yves ANGELLA, Chef de la Mission Communication (MiCOM),
- Madame Fabienne DIEUSET, Cheffe adjointe de la Mission Communication (MiCOM),
- Monsieur Christophe HUART, Chef de l'Unité Départementale Rouen-Dieppe (UDRD),

- Monsieur Stéphane MICHEL, Chef de l'Unité Départementale du Havre (UDLH),
- Monsieur Julien VILCOT, Chef de l'Unité Départementale de l'Eure (UDE),
- Monsieur Hubert SIMON, Chef de l'unité départementale du Calvados (UDC),
- Monsieur Jean-Pierre ROPTIN, Chef de l'unité départementale de la Manche (UDM),
- Madame Armelle CONNESSON, Cheffe de l'unité départementale de l'Orne (UDO).

À l'effet de signer les constatations de service fait en matière de frais de déplacement.

Article 6 : Rôle du centre de prestations comptables mutualisé

Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jean CÉZARD, Directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de Normandie,
- Madame Estelle JARDIN, Responsable du Centre de Prestations Comptables Mutualisé (CPCM),

À l'effet de valider, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour tous les programmes de la DREAL

- * les engagements juridiques de la DREAL y compris ceux soumis au contrôle budgétaire régional,
- * les demandes de paiement de la DREAL,
- * les demandes de recettes non fiscales de la DREAL.

- A l'ensemble des agents du CPCM, à l'effet de valider les certifications de service fait.

Article 7 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 8 : Publication

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le **12 JAN. 2017**

Pour la Préfète de région et par délégation,
le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie

Patrick BERG

- L'objectif principal de la présente décision est de garantir la transparence et la responsabilité dans la gestion des budgets du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du Ministère du logement et de l'habitat durable.
- La présente décision s'applique à tous les budgets du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du Ministère du logement et de l'habitat durable.
- La présente décision s'applique à tous les budgets du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du Ministère du logement et de l'habitat durable.
- La présente décision s'applique à tous les budgets du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du Ministère du logement et de l'habitat durable.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.

La présente décision est prise en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information.